

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1477 – 19.08.2026

Descriptif

Objet	Praille Acacias Vernets - Périmètre Grand Parc		
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres		
Type de procédure	Ouverte		
Mandat	Urbaniste et/ou paysagiste pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage		
Honoraires	Non précisés		
N° de publication sur simap.ch	41877-01		
Date de publication sur simap.ch	17.08.2026		
Délai de remise de l'offre	05.10.2026 17:00		
Adjudicateur	Direction Praille Acacias Vernets (DPAV) Communauté des communes urbaines de Genève, Carouge et Lancy (CCU) P/A Direction Praille Acacias Vernets (DPAV), Avenue de la Praille 50, 1227 Carouge		
Organisateur	M&R conseils projets immobiliers SA, Rue Chantepoulet 25, 1201 Genève, M. Blaise Lamercy et M. Louis Rochaix		
Communauté de soumissionnaires	Autorisée		
Sous-traitance	Autorisée (max. 30 %)		
Critères d'adjudication	Offre d'honoraires		20 %
	Références en lien avec les prestations attendues		30 %
	Compréhension de la problématique		30 %
	Organisation interne et externe du soumissionnaire		20 %
Notation du prix	Méthode linéaire Tmoyenne		
Notation du temps	Le temps n'est pas noté.		
Comité d'évaluation	M. Gilles Doessegger, adjoint service URB, Ville de Genève		
	Mme Léonore Stangherlin, cheffe de projet, Ville de Carouge		
	Mme Angèle Canelli, cheffe de projet, Ville de Lancy		
	M. Stephen Griek, chef de projet DPAV		
	M. Alberic Hopf, attaché de direction DPAV		
	M. Emmanuel Colomb, architecte epfl sia, urbaniste iup		
	Suppléants :		
	Mme Albane Ferraris, responsable service urbanisme, Ville de Genève		
	Mme Marie Sagnières, responsable service urbanisme, Ville de Carouge		
	Mme Mélissa Nahory, responsable service urbanisme, Ville de Lancy		
	M. Stéphane Quadrio, DPAV, directeur de programme, Fondation PAV		
	Mme Amandine Wyss, cheffe de projet, Ville de Carouge		

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

La CCAO déplore la limitation du marché aux urbanistes et architectes paysagistes, à l'exclusion des architectes. En effet, la distinction stricte entre architecture et paysage est aujourd'hui dépassée. Une approche contemporaine exige une réflexion globale, intégrant des connaissances historiques, urbanistiques et culturelles, que la formation des architectes développe tout autant que celle des urbanistes et des architectes paysagistes.

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur